

**ARRETE DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
à Madame Marie DUGAST – Attaché territorial**

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

**Vu** l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires,

**Vu** le procès-verbal relatif à l'élection en date du 8 juin 2020 du Président et des Vice-présidents,

**Considérant** que Madame Marie DUGAST, attaché territorial, exerce les fonctions de Directrice du développement du Territoire au sein des Services de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, et dans le souci d'une bonne administration des affaires communautaires, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

**DECIDE :**

**Article 1** : Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marie DUGAST, attaché territorial, pour :

- des courriers et actes administratifs de gestion courante à savoir :
  - l'expédition du registre des délibérations et des arrêtés
  - les ampliations, notifications copies et extraits conformes d'arrêtés et de décisions,
  - la certification matérielle et conforme des pièces et actes administratifs
  - les correspondances administratives courantes, à l'exception :
    - de celles emportant un effet juridique
    - des courriers adressés à des élus
- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communautaires jusqu'à 3 000 € HT,
- la signature des factures attestant du service fait,
- la signature des lettres recommandées avec accusé de réception,

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, au recueil des actes administratifs et publié. Copie en sera adressée à l'intéressé. Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait au Neubourg, le 25 AOUT 2025

**Le Président,  
Jean Paul LEGENDRE**

